Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE SAINT DIE

PLACE JULES FERRY
88100 SAINT DIE DES VOSGES
TEL 03 29 56 12 95
ACCES MINITEL 08 36 29 22 22

R E C E P I S S E D E D E P O T

SA A.C.D. (AUDIT CONSEIL DEFENSE)
6 RUE DES CORVEES
88000 EPINAL

V/REF :
N/REF : 62 B 13 / A-172

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT DIE CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 30/03/99, SOUS LE NUMERO A-172,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 02/09/98
P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 02/09/98

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
MODIFICATION DE(S) COMMISSAIRE(S) AUX COMPTES

... CONCERNANT LA SOCIETE
SOCIETE FIDUCIAIRE ET COMPTABLE LORRAINE
SOCIETE ANONYME
19 AVENUE DE LA FONTENELLE
SAINT DIE
88100 SAINT DIE

R.C.S SAINT DIE B 775 717 960 (62 B 13)

LE GREFFIER

Commis Greffier assermenté
Evelyne METAYER

"SOCIETE FIDUCIAIRE ET COMPTABLE LORRAINE"
SOFILOR

Société Anonyme au capital de 675.000 Francs
Siège social: 19, Avenue de la FONTENELLE
88100 - SAINT DIE

RCS SAINT DIE B 775 717 960

-=oOo=-

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT EN DATE DU 02 SEPTEMBRE 1998

-=oOo=-

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit,
Le deux septembre,
A seize heures,

Les Actionnaires de la Société Anonyme "**S.A. SOFILOR**", au capital de 675 000 Francs, se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement, sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Robert MARCHAL Fils**, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Xavier LABURTHE et Monsieur Michel MARCHAL, titulaires ou représentants du plus grand nombre de voix acceptant ces fonctions, sont appelés comme scrutateurs.

Maître Philippe SESTER est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président constate d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote, et que l'Assemblée Générale régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

=> *Rapport du Conseil d'Administration,*

=> *Nomination d'un Administrateur supplémentaire,*

=> *Nomination de nouveaux commissaires aux comptes,*

=> *Pouvoirs à conférer en vue des formalités.*

Il dépose sur le bureau en les mettant à la disposition de l'Assemblée :

* La feuille de présence revêtue de la signature des membres du bureau, ainsi que la liste des actionnaires mise à jour,
* Le texte des résolutions soumises à l'Assemblée,

***

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par la Loi, ont été tenus à la disposition des Actionnaires pendant les délais fixés par la législation.

Sur son invitation, l'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Lecture est donnée du rapport du Conseil d'Administration.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION : Administrateur

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité d'Administrateur supplémentaire et pour une durée de SIX ANNEES arrivant à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui statuera en 2004 sur les comptes de l'exercice normalement clos le 30 juin 2004 :

Monsieur Xavier LABURTHE
demeurant 19, Rue Jacques DELILLE
88100 - SAINT DIE

Cette résolution est adoptée à **L'UNANIMITE**

Monsieur Xavier LABURTHE déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et remplir toutes les conditions légales et réglementaires pour assurer les fonctions d'Administrateur, notamment celles relatives à l'exercice de la Profession d'Expert Compte et de Commissaire aux comptes.

DEUXIEME RESOLUTION : Commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale, prenant acte du décès de **Monsieur Jean Pierre OVERNEY**, Commissaire aux comptes TITULAIRE et de la démission de **Monsieur Bernard ILLICHE**, Commissaire aux comptes suppléant,

décide de nommer en leur remplacement , en qualité de nouveaux commissaires aux comptes et pour une durée de SIX exercices arrivant à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui statuera en 2004 sur les comptes de l'exercice normalement clos le 30 juin 2004 :

- Monsieur Sylvain EHRET
Commissaire aux comptes inscrit prés la Cour d'Appel de COLMAR
33a, Rue de BRUEBACH
68100 - MULHOUSE

aux fonctions de commissaire aux comptes TITULAIRE

- Monsieur Thomas BITSCH
Commissaire aux comptes inscrit prés la Cour d'Appel de COLMAR
33a, Rue de BRUEBACH
68100 - MULHOUSE

aux fonctions de commissaire aux comptes SUPPLEANT

Cette résolution est adoptée à **L'UNANIMITE**

Les commissaires ainsi nommés ont déclaré, par courrier notifié ce jour, accepter lesdites fonctions.

TROISIEME RESOLUTION : Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra, notamment de dépôt.

Cette résolution est adoptée à **L'UNANIMITE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

En foi de quoi, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

le Président

les Scrutateurs *le Secrétaire*

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

COPIE

"SOFILOR"

Société Anonyme au capital de 675.000 Francs
Siège social: 19, Avenue de la FONTENELLE
88100 - SAINT DIE

RCS SAINT DIE B 775 717 960

-=oOo=-

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 02 SEPTEMBRE 1998

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit,
Le deux Septembre,
A l'issue de l'AGOE de ce jour,

Les Administrateurs de la Société Anonyme **"SOFILOR"**, au capital de 675 000 Francs, se sont réunis en Conseil au siège social, sur convocation du Président.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

Monsieur Robert MARCHAL, Président du Conseil d'Administration,
Monsieur Robert MARCHAL, Père, Administrateur,
Monsieur André ANTOINE, Administrateur,
Monsieur Xavier LABURTHE, Administrateur nouvellement nommé,
Monsieur Jean Pierre MAIRE, Administrateur,

Le Conseil d'Administration réunissant la présence effective d'au moins la moitié des Administrateurs, peut valablement délibérer.

Il est tout d'abord donné lecture du procès-verbal de la réunion précédente, lequel est adopté à l'unanimité.

La séance est ouverte sous la présidence de **Monsieur Robert MARCHAL** ,

Puis il est rappelé l'ordre du jour de la présente réunion :

=> Démission d'Administrateurs,

=> Nomination d'un Directeur Général,

- = O = -

1) Abordant l'ordre du jour, le Président demande au Conseil de prendre acte des démissions présentées par :

. **Monsieur Robert MARCHAL Père** en ce qui concerne ses fonctions d'Administrateur,
. **Monsieur Jean Pierre MAIRE** en ce qui concerne ses fonctions d'Administrateur,

Le Conseil d'Administration n'étant pas réduit du fait de ces démissions à un nombre d'Administrateurs inférieur au minimum légal de 3, le Président propose que la question de leur remplacement ne soit pas soumise aux actionnaires.

2) Il propose ensuite que soit nommé en qualité de Directeur Général de la Société, **Monsieur Xavier LABURTHE, nouvel associé du Groupe.**

Le Conseil ayant délibéré, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION :

Le Conseil d'Administration prend acte des démissions présentées par **Monsieur Robert MARCHAL Père** et **Monsieur Jean Pierre MAIRE** et décide de ne pas proposer leur remplacement à l'Assemblée Générale des actionnaires.

Cette résolution est adoptée à **L'UNANIMITE.**

DEUXIEME RESOLUTION :

Sur la suggestion de son Président, le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de Directeur Général, à compter du 1er Octobre 1998, et pour la durée des fonctions du Président :

Monsieur Xavier LABURTHE
19, Rue Jacques DELILLE
88100 - SAINT DIE

En cas de vacance de la présidence du Conseil d'Administration pour quelque cause que ce soit, **Monsieur Xavier LABURTHE** restera en fonction jusqu'à la nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à **L'UNANIMITE.**

Monsieur Xavier LABURTHE déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et n'être soumise à aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer les fonctions de Directeur Général.

TROISIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration rappelle que **Monsieur Xavier LABURTHE** bénéficie vis à vis des tiers de pouvoirs identiques à ceux du Président du Conseil d'Administration.

Sur le plan interne, elle exercera ses fonctions avec des pouvoirs identiques à ceux du Président du Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à **L'UNANIMITE.**

QUATRIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration précise que **Monsieur Xavier LABURTHE** aura droit en rémunération de ses fonctions de Directeur Général à des appointements annuels sur lesquels il sera statué ultérieurement.

Le Conseil décide également que **Monsieur Xavier LABURTHE** bénéficiera du droit à remboursement, sur justificatifs, de ses frais de déplacement, mission et réceptions engagés par lui pour le compte de la Société.

Cette résolution est adoptée à **L'UNANIMITE.**

CINQUIEME RESOLUTION

En conséquence des résolutions qui précèdent, le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs à son Président, **Monsieur Robert MARCHAL**, à l'effet de procéder à toutes formalités nécessaires consécutives aux démissions d'administrateurs et à la nomination d'un Directeur Général et plus généralement faire le nécessaire.

Cette résolution est adoptée à **L'UNANIMITE.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
En foi de quoi, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par les membres du Conseil soussignés.

Le Président

Robert MARCHAL

Les Administrateurs

Jean Pierre MAIRE
bon pour démission du mandat d'administrateur

Robert MARCHAL Père
bon pour démission du mandat d'administrateur

André ANTOINE

Le Directeur Général
Xavier LABURTHE
* Bon pour acceptation du mandat de Directeur Général.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME